

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

016-211603410-20260331
Reçu le 22/04/2026

VILLE DE SAINT-MICHEL (CHARENTE)

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars,

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MICHEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GODICHAUD Fabienne, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de Convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

ETAIENT PRESENTS : Fabienne GODICHAUD, Stéphane CHAPEAU, Agnès PREVOST, Cyprien VERNEIL, Hélène DUBOIS, Jean-Luc BONNENFANT, Françoise PINAUD, Nicolas BARON, Mathilde AZZOUZ, Roland COSTE, Marlène BAILLY, Jean-Luc FAUCHER, Mariam BOUGETTE, Gérard GARNON, Angélique DRILLAUD, Thierry GUILLEBAUD, Sarah GHEYSEN, Dominique JOUBERT, Maryline LABROUSSE, Jean-Michel MARINO, Françoise LEBLANC, Emmanuel SIAME, Gisèle LOVIAT.

Secrétaire de séance : Mathilde AZZOUZ

OBJET : AFFECTATION D'UN DON DE 40 000 €EUROS A LA GRATUITÉ DES REPAS POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE MATERNELLE ET L'ÉCOLE PRIMAIRE

Madame le Maire rappelle que les personnes gagnantes de "l'Euromillion" ont décidé d'offrir à tous les écoliers fréquentant la cantine scolaire la gratuité des repas pour l'année scolaire 2025 - 2026.

Pour ce faire, un 2ème don de 40 000 €euros vient d'être octroyé pour la rentrée scolaire 2025 / 2026.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution de ce don à la restauration scolaire (gratuité des repas pour les familles et prise en charge des actions autour de l'alimentation, telles que repas à thèmes, éducation au goût, augmentation de la proportion de produits issus de l'agriculture biologique).

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après délibération,

Vote : Pour : 23 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Remercie les donateurs pour ce don, qui permettra de renouveler la gratuité des repas à la cantine scolaire et la prise en charge des actions autour de l'alimentation (repas à thèmes, repas « Gastronomades », effort pour une alimentation bio) sous réserve des disponibilités du service.
- Aucune facturation ne sera émise d'ici la fin de l'année 2026.

Ville de Saint-Michel

Récépissé Préfecture

Le

Publié le

Certifié exécutoire

Le Maire,

J. Godichaud

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour Copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Le 31 Mars 2026,

Le Maire,



J. Godichaud